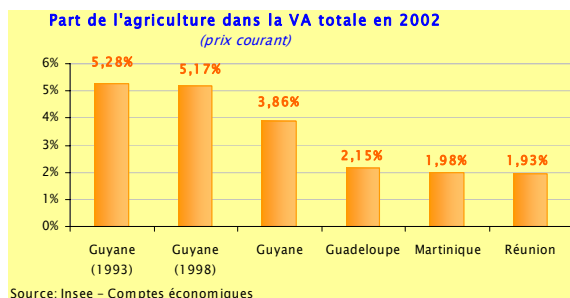


Géographiquement située entre le géant de l'agriculture brésilien et les pays ACP de la zone Caraïbe, l'agriculture guyanaise est encore en cours de structuration. Alors que 68% des exploitations comptent moins de 5 ha, les coopératives agricoles de Guyane agissent pour l'amélioration des pratiques et l'accroissement quantitatif et qualitatif des productions. Elles visent d'abord à assurer les besoins locaux tout en cherchant à anticiper la conquête de nouveaux débouchés, dans la transformation ou à l'export.

1- Les particularités de l'agriculture guyanaise

Une activité qui occupe une place de plus en plus restreinte dans l'économie guyanaise ...

L'agriculture guyanaise n'est que faiblement créatrice de richesse. Elle produit **moins de 4% de la valeur ajoutée globale** de l'économie et cette part tend à diminuer d'année en année. Son poids est cependant plus important que dans les autres départements d'outre-mer où elle représente environ 2% de leur valeur ajoutée.



... mais qui continue de se développer.

En Guyane, l'agriculture connaît, une croissance soutenue depuis près de 30 ans. La **surface agricole du département a plus que doublé** entre le recensement agricole de 1980 et celui de 2000, pour être estimée à plus de 30 000 hectares en 2004 par la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF), dont 22 770 hectares de Surface Agricole Utilisée (SAU). Dans un même temps, **le nombre d'exploitations agricoles a considérablement augmenté** passant de 2 209 en 1980 à 5 318 en 2000. La Guyane est ainsi le seul département français où ce nombre a progressé à un rythme soutenu entre les deux recensements. Cependant, malgré l'assouplissement des conditions d'accès aux titres, ces progressions ont mis en évidence le **difficile accès au foncier** pour les surfaces nécessaires aux nouvelles installations (surtout dans l'élevage). Ainsi, 83 % des exploitants (pour 33 % de la SAU) pratiquent une agriculture manuelle, de subsistance et itinérante le long des fleuves. Elle repose sur la **méthode traditionnelle de l'abattis brûlis** de parcelles forestières, d'où un rapport à la terre peu lié à la propriété. Cette pratique, originaire de l'installation de réfugiés surinamiens au milieu des années 1980, tend vers la commercialisation des productions et coexiste avec une agriculture plus récente, moderne et à vocation marchande, située sur la bande littorale (notamment dans les filières rizicoles, d'élevage ou légumières). Cette dernière est le fait d'un petit nombre de producteurs qui assurent la majorité de la production et son arrivée s'est traduite par une **forte hausse de la production agricole** : d'une valeur de 10,5 millions d'euros en 1981, elle s'est élevée à 108,3 millions en 2005, avec une part de la production végétale qui n'a cessé de croître dans la production globale pour atteindre 87 %.

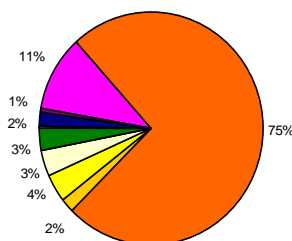
On estime que 46 % des exploitations sont professionnelles en zone littorale (600 sur 1300¹) et que dans l'ouest de la Guyane, où sont situées 80 % des exploitations, la grande majorité d'entre elles sont vivrières, avec une pratique traditionnelle de l'abattis. Les exploitations généralement familiales, emploient environ 20 000 personnes mais **peu de salariés** (environ 500 permanents).

Dans ce contexte de faible professionnalisation, les coopératives, syndicats et autres organisations agricoles exercent un rôle de structuration des filières, en fédérant les actions des exploitants et en leur apportant les moyens techniques nécessaires au développement de leur activité.

¹ source Agreste 2005

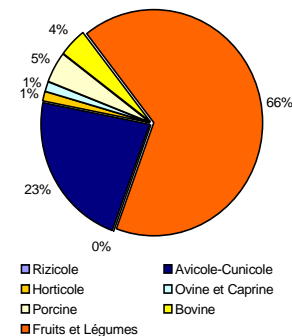
Production agricole en valeur (aides comprises)

2005
Production totale :
108 270 milliers d'euros



Source : DAF-AGRESTE Résultats 2005 semi-définitifs

Répartition du nombre d'exploitations par filière



Les coopératives se répartissent suivant les différentes filières végétales et animales.

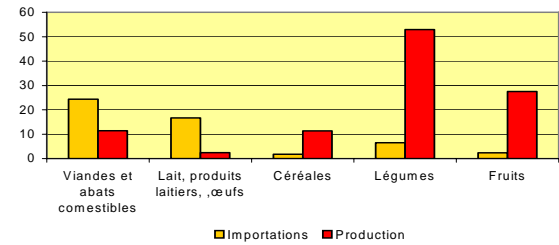
Structures d'encadrement	Filières							
	Fruits et Légumes	Horticole	Rizicole	Avicole-cunicole	Ovine-caprine	Porcine	Bovine	
	Coopérative Saveurs d'Amazonie	Coopérative Horticole de Guyane (CHG)	Coopérative des Céréales et Oléagineux de Guyane (COCEROG)	Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane (CACG)	Association des Producteurs d'Ovins et Caprins de Guyane (APOCAG)	Association PRO PORC	Société Coopérative des Eleveurs de Bovins de Guyane (SCEBOG)	Association des Eleveurs Bovins de Guyane (AEBG)
Date de création	17/05/2005	25/07/2001	09/09/1986	10/09/1987	Reprise d'activité le 14/06/06	06/10/2006	01/07/1999	17/06/1995

La valeur globale de la production des adhérents à ces structures coopératives représente moins de 20 % de la valeur totale de la production agricole guyanaise.

Structuration naissante des filières végétales ...

La production végétale (fruits et légumes) couvre la quasi-totalité des besoins locaux, mais son organisation apparaît encore embryonnaire : la coopérative *Saveurs d'Amazonie*, créée en 2005, cherche à accroître le nombre de ses adhérents. Le développement de ces productions passe par la mise en place d'une filière de transformation et de structures pouvant fournir régulièrement de gros volumes, permettant ainsi de se tourner vers de nouveaux marchés (tels que les Antilles). Actuellement, seul le riz fait l'objet d'exportations.

Importations et productions de produits agricoles et alimentaires en valeur (millions d'€) en 2005



Sources : Douanes, Agreste

... et structuration plus avancée des filières animales.

Si les filières d'élevage présentent des taux d'autosuffisance beaucoup plus faibles (24 % pour la filière porcine², 15 % pour la filière bovine et moins de 7 % pour la filière volaille), elles semblent en revanche mieux armées pour se développer, bénéficiant d'une demande locale forte et de la mise en place de plusieurs outils : construction d'un nouvel abattoir répondant aux normes européennes, introduction du label « *Bef nou peyi* » afin d'accéder au marché des grandes et moyennes surfaces (GMS), modernisation des élevages. Au sein de la production animale les adhérents des 3 plus importantes coopératives, représentent plus de la moitié de la production dans leurs filières respectives. L'absence d'infrastructures de transformation limite cependant les productions. La filière animale reste cantonnée au segment du « frais », les produits surgelés étant importés de l'Union Européenne (UE). Les structures coopératives sont donc confrontées à la diversification nécessaire de leurs activités face au double enjeu que constituent l'accroissement de la production en amont (nécessitant des appuis techniques et des aides à l'importation de reproducteurs) et l'accès à de nouveaux débouchés en aval (transformation et commercialisation), aujourd'hui concurrencés par les produits importés de l'UE.

Des problématiques communes aux filières: coût des intrants, accès au foncier et formation

Qu'il s'agisse des filières végétales ou animales, les adhérents des coopératives font face à des défis communs en termes de développement. Ils subissent un **coût élevé des intrants**, importés de métropole pour l'essentiel (produits phytosanitaires, engrais, aliments pour animaux), qui se répercute sur les coûts d'exploitation tout en créant une **dépendance supplémentaire vis-à-vis des importations**.

L'**accès au foncier** constitue également une problématique commune : le recensement de 2000 estimait à 70 %, la proportion d'agriculteurs installés, exerçant sans titre. Les agriculteurs font toujours état d'un accès difficile au foncier dans le cas de nouvelles installations, malgré les démarches de régularisation (3 448 ha, dont 2 020 ha cédés gratuitement, ont fait l'objet de régularisations entre 2003 et 2006 pour 667 bénéficiaires)³, d'aménagement et d'attribution de terres (4 475 ha ont fait l'objet d'aménagement pour 142 bénéficiaires)⁴.

Enfin, la **formation technique** des exploitants fait souvent défaut et se traduit par une méconnaissance des produits phytosanitaires homologués ou encore par des pratiques pouvant favoriser la divagation des animaux. Le recours aux soins vétérinaires est faible, présentant des coûts élevés pour les petits exploitants, actuellement majoritaires. Un **manque de culture comptable** est également souvent évoqué, la part d'agriculteurs tenant une comptabilité étant estimée à seulement 3 %. Cela se traduit par un manque d'évaluation des coûts réels de production et d'estimation de la rentabilité et de la compétitivité des filières.

2- L'action des coopératives en appui aux filières agricoles

L'activité des structures collectives de soutien aux filières agricoles reste relativement restreinte par rapport aux standards métropolitains. Peu ont étendu leur champ d'action à la commercialisation et aucune n'opère de transformation. Les actions des coopératives agricoles de Guyane sont actuellement les suivantes.

² Ce taux s'approche sans doute de 40 %, si l'on tient compte des abattages non contrôlés.

³ L'ordonnance du 2 septembre 1998 a confié la mission de régularisation foncière au Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA). 385 000 € lui ont été alloués dans le cadre du PDDAG pour cette mission qui a pris fin en 2006.

⁴ Entre 2003 et 2006, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) a réalisé l'aménagement de ces périmètres agricoles (voirie, eau, électricité) attribués ensuite en cession onéreuse à de nouveaux exploitants dans 85 % des cas. La poursuite de la mission de l'EPAG est actuellement conditionnée au renouvellement de son financement (FEOGA et PDDAG). Il n'y a pas eu d'attributions nouvelles en 2007.

Un appui administratif et technique

Afin d'orienter les filières vers plus de professionnalisation, le premier soutien qu'apportent les coopératives agricoles guyanaises est souvent d'ordre administratif. Elles recensent les besoins des exploitants et sont un interlocuteur privilégié envers les partenaires administratifs. Elles réalisent souvent un travail d'information auprès des exploitants sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre et assurent un service de montage et de suivi des dossiers de financement et d'accompagnement :

- aides à l'importation d'animaux et d'aliments pour animaux, dans le cadre du programme communautaire d'options spécifiques liées à l'éloignement et à l'insularité des DOM (POSEIDOM),
- aides à la valorisation de parcelles via des conventions passées avec l'Etat et la Région dans le cadre du Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise (PDDAG),
- aides à la modernisation des exploitations et aux investissements productifs, au titre du DOCUP Guyane 2000-2006 (taux de soutien public jusqu'à 75 %) devenu PDRG (Plan de Développement rural Régional Guyane 2007-2013).

Pour sa part, l'Office de Développement de l'Economie Agricole des DOM (ODEADOM) propose des **aides aux filières** (créations et reprises de pâturages, complémentation des aliments, prophylaxie) **conditionnées à l'appartenance à une structure collective**. Ces aides sont ainsi mobilisées par les coopératives pour le compte de leurs adhérents, dans le cadre de conventions passées par l'ODEADOM avec chacune des filières.

Seules quelques structures coopératives, parmi les plus développées, fournissent un **appui technique** direct à leurs adhérents. Dans ce cas, elles disposent généralement d'un technicien qui visite les exploitations des adhérents et les conseille en matière d'amélioration des méthodes de production, notamment en ce qui concerne la complémentation des aliments pour bétail ou la prophylaxie dans les filières animales.

Lorsqu'elles en ont la capacité humaine et logistique, les coopératives cherchent à diversifier leur activité et organisent **l'approvisionnement en intrants** des exploitants pour atténuer le coût élevé de leur importation et des aléas liés au transport. Ce type d'action n'est actuellement réalisée que pour certaines filières animales. Une seule coopérative mène une activité de production, la COCEROG qui produit les semences destinées aux exploitants rizicoles.

La commercialisation des productions

Quelques coopératives organisent la commercialisation de la production de leurs adhérents, qui peut être réalisée à des degrés différents :

- L'activité commerciale peut constituer l'activité principale de la coopérative qui mobilise alors une part significative de la production totale de la filière. On ne retrouve ce cas de figure en Guyane que dans certaines filières animales. Dans ce cas, la coopérative collecte la production de ses adhérents et la vend aux différents distributeurs avec qui elle est en relation (GMS, supérettes, boucheries...).
- Lorsque la structure d'encadrement a le statut d'association, elle ne jouera alors qu'un rôle d'intermédiaire entre producteurs adhérents et acheteurs.
- L'activité commerciale peut être l'activité principale d'une coopérative qui vient d'être constituée, coopérative jeune ou en reprise d'activité. Celles-ci cherchent généralement à constituer une offre suffisante mais se heurtent à la difficulté de mobiliser en nombre suffisant des exploitants qui possèdent déjà des débouchés pour leur production.

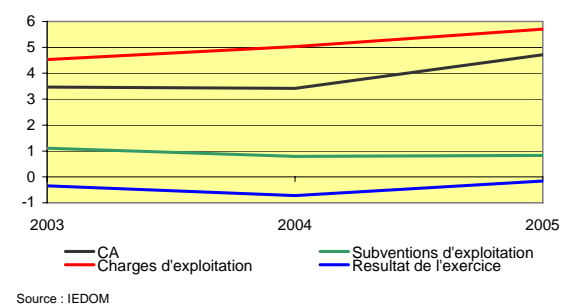
3- Analyse financière

Cette analyse a été réalisée à partir des liasses fiscales (exercices 2003 à 2005) obtenues auprès de 5 coopératives, associations ou syndicats de producteurs. Elle est nécessairement limitée, compte tenu de l'hétérogénéité des documents comptables et des activités de ces structures.

Une activité globalement déficitaire

Sur l'ensemble de l'échantillon, les charges d'exploitations sont globalement nettement supérieures au chiffre d'affaires. Les coopératives qui commercialisent la production de leurs adhérents sont dans une dynamique qui vise à accroître les volumes de marchandises traitées. La croissance du chiffre d'affaires indiquée dans le tableau ci-contre est essentiellement imputable à ces entités qui améliorent ainsi leur marge commerciale sur la période analysée.

En millions d'euros



L'obtention récurrente des subventions est essentielle pour couvrir de façon significative les charges d'exploitation (salaires, impôts et charges sociales) et préserver un minimum de rentabilité, actuellement très faible. Ces aides publiques sont d'autant plus importantes pour la santé financière des petites structures (chiffres d'affaires inférieurs à 60 000 €). En effet, celles-ci n'interviennent pas dans la commercialisation et tirent leurs revenus des cotisations et prestations de services rendus aux adhérents (réalisation de dossiers de demandes de subventions, de foncier...).

Les aides publiques

La grande majorité des coopératives et structures associatives présentes dans les différentes filières agricoles guyanaises bénéficient **d'aides nationales à l'encadrement** qui leur sont versées essentiellement par l'ODEADOM. Cependant, les difficultés financières (absence de remise des comptes, mauvais résultats...) que peuvent rencontrer les coopératives, même parmi les plus expérimentées, sont susceptibles de les pénaliser régulièrement par des pertes d'aides.

4- Evolution récente, freins et perspectives

Des freins à lever pour le développement des coopératives et de l'agriculture guyanaise

Le poids des échecs passés

Les coopératives agricoles de Guyane souffrent des échecs de tentatives de structuration antérieures et peinent encore souvent à mobiliser un nombre conséquent d'exploitants dans leurs filières. Par ailleurs, les structures coopératives sont confrontées au risque de n'incarner qu'un moyen d'obtention de financements auxquels elles facilitent l'accès.

Pour se doter des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de développement, elles doivent parvenir à optimiser leurs ressources logistiques, humaines et financières. A ce titre, le projet de **création d'une interprofession** portée par 3 structures d'encadrement des filières animales via la coopérative « *Paysans de Guyane* » semble montrer la voie. Il s'agirait en effet d'une structure de regroupement au sein de laquelle les services de direction, de comptabilité, de gestion, de suivi des dossiers relatifs aux éleveurs et de commercialisation seraient mutualisés.

Les surcoûts

La réduction nécessaire des coûts de production incite à rechercher une alternative au poids que les importations d'intrants font peser sur les exploitants. Dans chaque filière d'élevage hors sol, le coût principal est ainsi celui de l'alimentation des animaux, à savoir des intrants provenant d'Europe. L'importance de trouver des **solutions locales à l'alimentation animale** est ainsi soulignée. L'intention qu'a la COCEROG de créer un pôle de vente de produits agricoles destinés aux diverses filières agricoles (produits issus du riz de Guyane et importation de céréales, aliments et intrants) paraît donc adaptée.

Le manque d'infrastructures de transformation et de commercialisation

Des infrastructures de valorisation et de commercialisation, doivent être créées dans le département pour que les productions guyanaises puissent s'accroître, dégager des économies d'échelle et se substituer aux importations en congelés. Le projet d'investissement d'un **nouvel atelier de découpe et transformation** collectif (constitué en majorité de petites exploitations) et commun aux filières animales, paraît être un exemple de moyens **pour diversifier le produit proposé** et atteindre de nouveaux débouchés (GMS non équipées pour la découpe en carcasse, restauration collective...).

Un soutien bancaire actuellement très modeste

Le développement de l'agriculture guyanaise soulève nécessairement la question de son financement. Les structures coopératives bénéficient d'une **faible intervention du système bancaire** faute de spécialisation locale dans ce domaine : les risques recensés en faveur du secteur agricole dans la Centrale des Risques de la Banque de France ne représentaient fin 2006 que 0,6 % du total des risques en faveur des entreprises (concours à court terme pour l'essentiel). En l'absence de capacité suffisante d'autofinancement, des sources de financement devront être trouvées pour développer les segments de transformation et de commercialisation (à l'export) qui nécessitent généralement des investissements lourds. Quand un projet remplit les conditions d'éligibilité aux aides publiques, le financement public peut représenter jusqu'à 75 % du total de l'investissement, mais l'obtention du financement bancaire complémentaire reste une nécessité.

Les autres soutiens financiers possibles :

Alyse Guyane est une société de capital risque également en charge de la gestion du Fonds d'Investissement Guyanais (FIG). Elle se propose de prendre une participation au capital des sociétés (SAS, SARL...) afin de renforcer le haut de bilan et créer un effet de levier pour mobiliser des financements extérieurs. Les entreprises du secteur agricole n'y sont pas éligibles à l'exception de celles qui portent un projet de commercialisation et/ou de transformation des productions agricoles.

Evolution du contexte général et perspectives

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit que les cours céréaliers mondiaux devraient demeurer élevés du fait d'éléments structurels tels que la poussée démographique mondiale et l'accroissement anticipé de la production de biocarburants (Brésil, Etats-Unis, Chine). A l'heure où la Commission européenne vient de suspendre sa politique de jachère obligatoire pour l'année prochaine et où la demande s'accroît pour l'alimentation humaine et animale, une tendance à la libéralisation des marchés se dessine. Dans la zone Caraïbe, il est admis que la libéralisation des échanges portera préjudice aux petites économies qui y perdront des marchés traditionnels protégés car peu compétitifs au niveau mondial. Un projet FAO/Italie-CARICOM/CARIFORUM vient d'ailleurs d'être reconduit jusqu'en 2010 avec l'objectif d'aider les agriculteurs locaux à accroître leur production et développer la commercialisation pour tirer profit de la libéralisation. La Guyane est sujette à la même problématique, ce qui explique que dans le cadre des négociations d'Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays ACP zone Caraïbe, elle ait demandé le versement en panier 3 (libéralisation la moins rapide) des produits tels que les viandes bovines, porcines, ovines-caprines, le riz ou encore le concombre et les bananes.

Dans ce contexte, l'action et les projets portés par les coopératives agricoles de Guyane devraient être décisifs pour permettre aux productions locales déjà concurrencées (importations en surgelés de l'UE et importations illégales provenant des pays voisins) de se développer et de satisfaire un marché intérieur en croissance. Ce dernier, devrait encourager le processus de diversification des produits locaux que certaines coopératives tentent de mettre en œuvre. Enfin, l'action des coopératives de Guyane paraît déterminante pour développer la compétitivité des filières, en s'appuyant sur la mobilisation d'aides publiques.

Cette étude sur les structures coopératives agricoles de Guyane a été réalisée à partir d'entretiens avec les responsables des coopératives actives dans les différentes filières agricoles. Elle s'est également appuyée sur des documents provenant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) et de l'Office de Développement de l'Economie Agricole des Départements d'Outre-Mer (ODEADOM). L'analyse financière a été réalisée à partir des documents comptables recueillis auprès de la COCEROG, de la SCEBOG, de la CACG, de l'AEBG et du SPEPG.

Directeur de la publication : A. VIENNEY - Responsable de la rédaction : M. REMBLIN – Rédaction : Service des Etudes (Matthieu SERRURIER)
Editeur et imprimeur : IEDOM

Achevé d'imprimer : novembre 2007 – Dépôt légal : novembre 2007 – ISSN 1952-9619